

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 07 mars 2024

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2023 / 202 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Pour récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.ffp.fr - **Onglet :** District - **Rubrique :** Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.ffp.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Pour récupérer une feuille de match papier,

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

La FFF a changé notre système « Métier » pour la gestion des compétitions.

Quelques incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

CALENDRIERS U14 – PHASE 2

La phase 2 des CALENDRIERS U14 est consultable sur FOOTCLUB et sur le site internet.

Attention ! La 1^{ère} journée de cette phase 2 est prévue le 03 février 2024, conscient de la diffusion tardive, si pas possible de jouer le 3 février 2024, merci aux deux clubs d'en aviser le District et les rencontres seront à jouer au plus tard le 20 avril 2024 après accord des deux clubs.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} Appel de Feuille de match manquante :

SENIORS D3 :

26059978 : LIMEIL BREVANNES AJ 2 / ST MANDE FC 1 du 11/02/24

2^{ème} appel de feuille de match manquante :

U16 D3 :

25938600 : IVRY US FOOTBALL / FC D'ALFORTVILLE du 11/02/2024

U14 D4 :

27885385 : LIMEIL BREVANNES AJ / CRETEIL LUSITANOS du 03/02/2024

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 25/02/2024) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
COUPE VDM CDM MENUIBLAN AS 5 MAISONS ALFORT FC 5	25/02/2024 25/02/2024		
COUPE VDM FOOT ENTREPRISE WAYWOUYWEAR FC 2	24/02/2024		
COUPE VDM SENIORS BONNEUIL CSM 1	06/01/2024		
COUPE VDM FUTSAL AS HAY 94 FUTSAL 1	24/02/2024		
FUTSAL D1 CHAMPIGNY CF 2 VITRY ASC 1 CHEVILLY LARUE ELAN 1	13/01/2024 03/02/2024 03/02/2024	03/02/2024	
FUTSAL D2 VERS L'AVANT 1 VILLEJUIF FUTSAL CLUB 1 VERS L'AVANT 1 B2M FUTSAL 3	13/01/2024 03/02/2024 27/01/2024 28/01/2024	10/02/2024	
SENIORS D4 OC IVRY 2 GEN TAKTIK SP 2	28/01/2024 04/02/2024		
SENIORS FEMININES D1 ST MAUR LUSITANOS 1	10/02/2024		
COUPE VDM U20 CHEVILLY LARUE ELAN 1	24/02/2024		
U16 D1 VILLEJUIF US 2 LE PERREUX AS 1	14/01/2024 04/02/2024		
U16 D2 MAISONS ALFORT FC 2 CHAMPIGNY FC 1	14/01/2024 04/02/2024		
U16 D3 US IVRY FOOTBALL 3	11/02/2024		
U16 D4 BRY FC 1 VITRY 94.2 CA 3 CHOISY LE ROI AS 4	07/01/2024 14/01/2024 04/02/2024		
COUPE U15 F GENTILLY AC 1	06/01/2024		
CRITERIUM U15F NOGENT FC 1 VILLENEUVE ABLON US 1 VILLEJUIF US 1 ALFORTVILLE FC 1	20/01/2024 03/02/2024 03/02/2024 03/02/2024		
COUPE AMITIE U14 VAL DE FONTENAY 2	06/01/2024		
U14 PHASE BRASSAGE VILLIERS S/M ES 3 PERREUX AS FRAN 1	13/01/2024 13/01/2024		
U14 D4 ORMESSON US 1	03/02/2024		
CRITERIUM U13F US IVRY FOOTBALL 1 ORLY AVS 1	04/02/2024 04/02/2024		

IUM U11F ORMESSON US 1 US IVRY FOOTBALL 1 ORLY AVS 1 FRESNES AAS 1	21/01/2024 04/02/2024 04/02/2024 04/02/2024		
---	--	--	--